

Bourg-en-Bresse, le 29 mars 2022

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

Affaire suivie par : Mme Fabienne De Sousa

Tél. : 04 74 32 78 56

Courriel : fabienne.desousa@ain.gouv.fr

**Madame la présidente
France Nature Environnement Ain**

**44, avenue de Jasseron
01000 BOURG EN BRESSE**

Madame la présidente,

Par courrier reçu en préfecture le 14 janvier 2021, vous aviez attiré mon attention sur l'existence d'un dépôt de déchets sur les parcelles n° 2713 à 2730 situées sur la commune de BOYEUX SAINT JEROME.

Par courrier du 18 janvier 2021, je vous informais avoir adressé le 17 novembre 2020, un courrier au maire de BOYEUX-SAINT-JÉRÔME pour l'informer que ce dépôt illégal de déchets relevait de son pouvoir de police de maire et qu'il lui revenait de mettre fin à l'existence de ce dépôt illégal de déchets en vertu de ses pouvoirs de police.

Par courriel du 10 février 2022, vous m'avez à nouveau alertée sur cette situation, qui semblait n'avoir pas évolué favorablement depuis.

Le 18 février 2022, j'ai demandé au maire de BOYEUX-SAINT-JERÔME de m'indiquer les mesures qu'elle envisageait de prendre afin de remédier à la situation.

Vous trouverez ci-joint pour information, copie du courrier en date du 16 mars 2022 du maire de BOYEUX-SAINT-JERÔME m'informant des mesures qui ont été mises en place pour gérer ce dépôt de déchets.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma meilleure considération.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur des collectivités et de l'appui territorial,



Arnaud GUYADER